

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente juin deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Moissannes, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/06/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUODOGNON, Dominique GILLES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY.

EXCUSES : Bernard DUMONT, Alain FAUCHER (délégation de vote à Dominique GILLES), Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Alain GONZALES (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT), Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-0086 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE MISE EN SECURITE, D'ACCESSIBILITE ET D'AMELIORATION ENERGETIQUE DU SIEGE DE L'INTERCOMMUNALITE – APPROBATION APD ET DE L'AVENANT N°01 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'avis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 23 février 2016

Vu la décision du bureau communautaire n°2016-007-DB portant attribution du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement, de mise en sécurité, d'accessibilité et d'amélioration énergétique du siège de l'intercommunalité.

Monsieur le Président rappelle que le Bureau Communautaire a attribué, par décision 2016-007-DB, le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement, de mise en sécurité, d'accessibilité et d'amélioration énergétique du siège de l'intercommunalité à: HUB architectes.

Monsieur le Président souligne que le taux de rémunération, dans le contrat signé avec le maître d'œuvre qui est la société HUBB architecture, est de 10,50 % pour cette opération qui était estimé, lors de la consultation d'architecte, à 265 000 € HT pour tous les travaux envisagés (115 000 € HT accessibilité et sécurité + 150 000 € HT pour le traitement thermique). Soit un forfait provisoire de rémunération fixé à 27 825 € HT.

Les travaux et études menés ont permis la réalisation des phases « Esquisse » et « Avant-Projet Sommaire ». Le 29 juin 2016, le cabinet HUB Architectes a remis, à la Communauté de Communes de Noblat, la phase « Avant-Projet Définitif » corrigée. Ce document a été analysé et discuté au cours de réunions de travail auxquelles ont participé les élus de l'intercommunalité membres du comité technique du projet.

Monsieur le Président expose que le nouveau montant du projet, défini dans la phase APD, est de 300 000,00 € HT. Ce montant est en augmentation par rapport à l'estimatif effectué lors de l'élaboration du programme. Les raisons qui ont conduit à une évolution de l'enveloppe travaux sont, notamment, la création d'un sas d'entrée ainsi que le remplacement du dispositif d'assainissement autonome mais aussi d'une étude de sol qui a montré que le terrain qui recevra le parking devra être renforcé. Sur la base du nouveau montant de travaux, la rémunération du cabinet HUB Architectes s'élèverait à 31 500 € HT.

Monsieur le Président présente l'Avant-Projet Définitif aux membres du Conseil Communautaire.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve l'Avant-Projet Définitif, réalisé par le cabinet HUB architectes, présenté ce jour, dont le montant des travaux est estimé à 300 000,00 € HT.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'obtention du permis de construire et autres autorisations administratives.

Approuve le projet d'avenant n°01 au contrat de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement, de mise en sécurité, d'accessibilité et d'amélioration énergétique du siège de l'intercommunalité pour fixer le forfait définitif de la rémunération de HUB Architectes à 31 500 € HT qui se répartit de la manière suivante :

Décomposition du montant du marché tranche ferme

Phases	Missions	Part %	Montant HT
Phase 1	Mission APS	5,00 %	1 575,00 €
Phase 2	Mission APD	10,00 %	3 150,00€
Phases 3 4	Missions PRO / DCE (EXE complets MOE)	27,00 %	8 505,00€
Phase 5	Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)	5,00 %	1 575,00 €
Phase 6	EXE	11,00 %	3 645,00 €
Phase 7	Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)	16,058 %	5 058,27 €
Phase 8	Assistance lors des opérations de réception (AOR)	2,17 %	683,55 €

Décomposition du montant du marché tranche conditionnelle

Phases	Missions	Part %	Montant HT
Phases 1	Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)	20,942 %	6 596,73 €
Phase 2	Assistance lors des opérations de réception (AOR)	2,83 %	891,45 €

Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 juillet 2016

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 22/09/15
Publié ou notifié
Le : 22/09/15

Le Président,

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

travaux d'aménagement, de mise en sécurité, d'accessibilité et d'amélioration énergétique du siège de l'intercommunalité - approbation de l'APD et de l'avenant n.01 au marché de maîtrise d'oeuvre

Date de transmission de l'acte : 22/09/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 22/09/2016

Numéro de l'acte : 2016-0086 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160718-2016-0086-DE

Date de décision : 18/07/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics